

ministère aurait pu exprimer une opinion formelle à ce sujet. Je crois qu'en effet le ministre a dit que l'usage des narcotiques avait augmenté, et ces narcotiques, je le croirais comprennent non seulement l'opium, mais aussi la morphine, la cocaïne et les divers autres narcotiques; peut-être aussi le plus grand nombre de poursuites est-il dû à ce que l'application de la loi est plus sévère. Il est possible que je n'aie pas compris le ministre, mais il m'a semblé qu'il avait dit que le ministère était d'avis que l'usage des narcotiques allait en augmentant. Si tel est le cas—et le ministre opine—nous dirait-il ce que pensent quelques-uns de ces fonctionnaires de cette augmentation de l'usage des narcotiques? Les fonctionnaires du ministère n'auraient-ils donc exprimé aucune opinion semblable?

L'hon. M. BELAND: Je ne connais aucune raison pour cette augmentation évidente. Comme mon honorable ami qui s'y entend bien en fait de médecine, le sait, il est très difficile de dire si l'usage des narcotiques a vraiment augmenté. Cet usage semble tout de même avoir augmenté, et c'est peut-être parce que le ministère poursuit très activement les commerçants illicites. Mais nous n'avons aucun rapport dans le ministère qui indique les causes de cette augmentation. Peut-être les commerçants ont-ils vu quelque grand avantage dans ce commerce de narcotiques,—tout comme il arrive dans d'autres branches de commerce,—et l'usage s'en est répandu chez quelques-uns de nos compatriotes, tandis que les étrangers au pays en font un plus grand usage qu'autrefois. Je ne puis que dire qu'il est très regrettable que ce commerce ait atteint des proportions semblables, et c'est pourquoi il nous faudra un peu plus d'argent pour appliquer cette loi.

L'hon. M. STEVENS: Je veux mentionner à l'honorable ministre une question que je tiens pour très importante. Le comité a constaté que dans nombre de poursuites, les prévenus étaient en très grande partie des étrangers dont la grande majorité étaient des Asiatiques. En Colombie-Anglaise, où plus que partout ailleurs au Canada, nous nous rendons compte du rapport qui existe entre le Canada et l'Ouest, relativement au trafic de ces drogues contre lequel nous nous sommes insurgés, pour ainsi dire, nous avons demandé la déportation, chaque fois qu'elle est possible, des prévenus reconnus coupables et condamnés par nos tribunaux. Le criminel qui exerce ce commerce, au Canada, ne redoute rien

tant que la déportation à son pays d'origine. Règle générale, il en est toujours ainsi, surtout dans le cas des Chinois. Si le ministre de l'Intérieur (M. Stewart) était à son siège, je lui adresserais quelques observations, mais j'espère que mon honorable ami (M. Béland) lui parlera de nouveau à ce sujet. L'un des plus grands coups que l'on pourrait porter à ce trafic serait une vigoureuse campagne de déportation. La loi, telle qu'elle existe maintenant, exige que celui qui porte l'accusation et qui institue ces procédures avertisse le greffier municipal qui, à son tour, met au courant les autorités de l'immigration. Je ne trouve pas à redire à la loi, mais il me semble que le département de Santé pourrait supprimer ces formalités inutiles, et faire en sorte que l'on s'adresse directement au département de l'immigration qui pourrait s'occuper de la question d'une façon pratique. Dans l'état actuel des choses, le département de l'immigration n'agit que s'il reçoit une plainte des autorités municipales, tandis que si le département de la Santé était tenu de donner immédiatement avis de l'installation d'une poursuite, les autorités de l'immigration pourraient prendre la cause en main et la poursuivre jusqu'à ce qu'elle fût décidée. Et si le Gouvernement donnait aux autorités de l'immigration l'ordre d'agir rigoureusement, il contribuerait grandement, par ce moyen, à remédier au mal.

Une autre question dont je veux saisir le comité, c'est la propagation de l'habitude des drogues. Ce que nous avons été à même de constater et les enquêtes très sérieuses que nous avons poursuivies nous convainquent, je pense, que la cause principale du mal, c'est le projet que des trafiquants sans scrupule—j'allais dire ces vampires—retirent de ce commerce. Ce sont eux les âmes de ce négoce et c'est avec satisfaction que l'on voit ce que fait le département de mon honorable ami en vue de réprimer ce trafic. J'estime toutefois qu'il y aurait lieu de faire davantage.

Je possède des documents à ce sujet. Je ne les ai pas sous la main, en ce moment. Son département possédant, sans doute, tous les renseignements voulus, le ministre, j'en suis certain, comprendra parfaitement ce que je dis. Tous les pays du monde, pour ainsi dire, se rendant compte des progrès alarmant de ce trafic parmi leurs populations, ont conclu un traité international pour le restreindre. Si je comprends bien, c'est de l'Orient que viennent, en grande partie l'opium et ses dérivés...